

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 16 décembre 2021 à 18h30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absente madame la conseillère Julie Baillargeon.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

**21-12-247 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**21-12-248 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 16 décembre 2021.

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale / Greffe
  - 3.1 Adoption du budget pour l'année 2022
  - 3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
4. Période de questions ayant trait au budget seulement
5. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**21-12-249 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que le budget de fonctionnement de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague pour l'année 2022 soit et est approuvé au montant de 3 430 196 \$.

Qu'un résumé explicatif du budget pour l'année 2022 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉ**

**21-12-250 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

Il est proposé par Mme Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 pour un montant de 18 752 000 \$.

Qu'un résumé explicatif du programme triennal en immobilisations 2022-2023-2024 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS AYANT TRAIT AU BUDGET SEULEMENT**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**21-12-251 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 18 h 34.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière